

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée XXI

La SSO prend position

Le Comité central de la SSO a soumis au Conseil fédéral et à toutes les sociétés d'officiers qui lui sont rattachées deux documents contenant ses observations fondamentales sur le but et le contenu de la réforme. Ces documents sont aussi publiés sur Internet (<http://www.sog.ch>). C'est sur cette base que la SSO intervient dans le processus de réforme. Nous désirons une réforme de l'armée qui soit profonde et cohérente. Nous appuyons dans son ensemble la direction adoptée par le DDPS, mais nous attendons également que le Conseil fédéral, en tant qu'organe de direction, joue son rôle de manière très claire.

Tout le tapage politique, au début mai, a donné l'impression que la réforme de l'armée ne se fait que pour des raisons financières ou à la suite de pressions exercées par le monde de l'économie. Notre attitude est complètement différente. La réforme est nécessaire, essentiellement pour des raisons politico-militaires: il s'agit de la crédibilité de l'armée!

Réforme liée à la politique de sécurité et à la politique militaire

Un grand conflit classique continental n'est pas probable, ni actuellement ni prochainement. A longue échéance, il ne peut pourtant pas être entièrement exclu. Nous devons donc prévenir un tel événement. La création de structures assurant la paix reste la tâche prioritaire de la politique de sécurité. Pour un petit pays neutre, qui n'est pas intégré dans une alliance qui le protège, la coopération en matière de sécurité, la participation sur mandat à des activités humanitaires et visant au maintien de la paix sont très importantes.

En lieu et place de préparatifs pour le «cas le plus dangereux», nous avons maintenant une très

large palette de nouveaux risques et dangers: guerres menées par des groupes divers, moyens de destruction massive incontrôlés et proliférants. Outre le danger de guerres et de violences, de nouveaux risques existentiels surgissent maintenant dans le domaine civil. L'image de la menace est en constante modification, ce qui vaut aussi pour les exigences posées à l'armée. Il en découle que l'armée doit devenir plus diversifiée, plus souple et plus moderne.

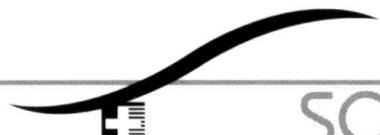
Les menaces actuelles échappent aux structures étatiques. Ni la position géographique, ni la souveraineté politique, ni la neutralité ne peuvent garantir la sécurité. La Suisse confine «au front de la menace»; elle ne peut pas se défendre si elle «attend et s'enterre». Les menaces guerrières de faible et de moyenne intensité s'exercent souvent contre les valeurs communes européennes. Une coopération avec des partenaires est donc incontournable.

Malgré tout, l'armée doit être en mesure **de remplir seulement ses tâches**. La coopération pourrait échouer, des partenaires pourraient manquer à l'appel

ou, au moment décisif, être eux-mêmes sollicités; enfin d'éventuels partenaires pourraient exiger de nous des contre-prestations intolérables. La voie solitaire ne se réalisera pourtant pas sans de grands sacrifices et ne sera pas tellement efficace. Nous devons donc être en mesure de nous préparer aussi à une telle situation. **Seul celui qui peut agir seul, trouve des bons partenaires pour coopérer.**

Raisons militaires

En cas de guerre, le combat changera. Le combat interarmes se présentera de façon toute nouvelle et il permettra d'obtenir de grandes synergies. Les formations seront petites, mobiles, à grande puissance de feu, équipées de systèmes de conduite électroniques. Il en résultera une rapide concentration en matière d'efficacité des armes. Il nous faut donc réaliser ce que se passe dans le monde de l'économie depuis longtemps déjà: **le saut dans l'ère de l'information**. Voici les points essentiels suivants doivent caractériser l'armée à l'avenir.



Modularité et hiérarchie moins rigide.— La situation confuse et en constante évolution rend nécessaire de former des modules bien équipés et instruits (bataillons/groupes) formés, selon la situation et la mission, à travailler en groupements de combat, par exemple des brigades.

Conduite.— Une élévation de la qualité est nécessaire dans la façon d'agir et de penser ainsi que d'entraîner les états-majors. Cela concerne les systèmes d'informatique et de communications. Les commandants et les états-majors doivent être d'abord amplement entraînés à la conduite.

Mobilité et protection des formations.— Lors de dangers et au combat, des déplacements rapides doivent être garantis. Le gros des formations, infanterie comprise, doit être en mesure de mener le combat, des engagements de promotion de la paix et de soutien à des fins humanitaires à partir des véhicules blindés.

De forts investissements.— Notre armée doit effectuer un important saut technologique. Pour l'économie, cette nécessité est financièrement possible parce que, selon nos propositions de

réforme, on peut s'attendre à une forte diminution des coûts indirects.

Réduction des effectifs.— De gros effectifs ont perdu de leur signification. Des occupations globales de secteurs de terrain ne correspondent plus aux exigences. Des formations, petites et mobiles, sont nécessaires mais nous devons obtenir un fort enracinement dans le peuple des nouvelles structures de l'armée. Avant de pouvoir parler de chiffres, il faut savoir comment seront reparties les compétences entre l'armée et la protection de la population en ce qui concerne la garantie des bases fondamentales de l'existence à l'intérieur du pays. La logistique se basera-t-elle de plus en plus sur des ressources civiles? La réserve servira-t-elle à assurer la capacité de durer ou à augmenter les effectifs d'engagement? Dans l'ensemble, ces effectifs se situeront entre 90000 et 100000 militaires.

Disponibilité échelonnée.— L'armée doit être en mesure d'engager dans la foulée 1 à 2 bataillons et une partie des forces aériennes. Elle doit être en mesure d'engager, après quelques jours ou de manière échelonnée, tout ou partie des autres troupes d'active. Elle doit disposer d'une

capacité de durer, d'où la nécessité de réserves qui pourront être engagées après 3 ou 4 mois. Le Parlement doit enfin disposer des compétences juridiques afin d'augmenter les effectifs de l'armée lors de modification de la situation internationale et à l'horizon de 2 à 5 ans (capacité d'extension).

Réforme de l'instruction

Nos cadres doivent rester des cadres de milice. Cela vaut aussi pour les commandants des bataillons et des groupements de combat. Ils doivent prioritairement être instruits à la conduite. Il s'agit ici d'une compétence-clé des cadres de milice qui résulte de leur formation professionnelle dans la vie civile. Le personnel professionnel doit être doublé, vu le besoin d'investissement en matière d'instruction. Le principe de la milice n'est pas mis en danger mais fortifié pour l'avenir. Un degré d'instruction très élevé constitue l'avantage des cadres de milice en comparaison avec les cadres d'autres armées. On ne peut pas pourtant séparer complètement l'instruction et la responsabilité d'engagement. C'est pourquoi la SSO demande à ce propos que la discussion soit approfondie dans ce domaine.